



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION SUR LES
VOIES COMMUNALES DES FONTAINES ; DE
VAUVRAY ; D'ODIER**

COMMUNE

DE

DEMI-QUARTIER

N° 2026-121

HAUTE-SAVOIE

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2 et L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « Spie CityNetworks - 33 Avenue du Docteur Georges Levy - 69693 VENISSIEUX » en date du 3 septembre 2026 pour lui permettre de réaliser avec l'entreprise « MYNET - 12 Rue André Petit - 45129 CHALETTE SUR LOING » des travaux d'ouvertures de chambres France Telecom pour aiguillage et tirage de câbles fibre optique sur les voies communales des Fontaines, de Vauvray ; d'Odier ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur ces voies communales à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1 : Durant la période du 14 septembre 2026 au 24 octobre 2026 inclus, suivant l'avancement des travaux, la circulation sera **alternée** se faisant par demi-chaussée, à l'aide de feux tricolores et panneaux réglementaires sur les voies communales suivantes :

- Route des Fontaines ;
- Route de Vauvray ;
- Route d'Odier.

Article 2 : Le stationnement sera interdit à tous véhicules au niveau du chantier.

Article 3 : Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées par feux tricolores et à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise « SPIE CITYNETWORKS / MYNET »**.

Article 4 : Le présent arrêté sera **affiché** sur place par l'entreprise « **SPIE CITYNETWORKS / MYNET** ».

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, aux services techniques de la commune, à l'entreprise « SPIE CITYNETWORKS / MYNET », aux Services Techniques de Megève, à la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 8 septembre 2026

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 09/09/2026

Le Maire,

Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

74120

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12

Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr